



CHIMIE ENERGIE
CENTRE VAL DE LOIRE

Syndicat Chimie Énergie Cfdt Centre Val de Loire
Maison des Syndicats
35-37, Avenue de l'Europe
41000 BLOIS

Votre interlocuteur :

Bruno Carraro

Port : 07.50.95.60.48

Tél : 02.54.43.76.76

Fax : 02.54.43.77.77

@ : syndicat@scecfdtcvdl.fr

LEGUAY EMBALLAGES

Elu(e)s sans étiquette syndicale

Mr Arnauld BERTHON, Mme Sylvie DOITTEE,
Mr Bruno FROUX, et Mme Emilie GRONDIN

153 Rue des Hêtres

45590 SAINT-CYR-EN-VAL

Blois le 13 juillet 2016

Objet : Déclaration en CE du 12 juillet 2016

Mesdames, Messieurs,

Lors du Comité d'Entreprise du 12 juillet, vous avez lu une déclaration en forme d'adresse à la fois à la CFDT et la Direction.

En tant que représentant légal du Syndicat Chimie Energie CFDT de la région Centre Val de Loire, je tiens à revenir vers vous afin de vous faire part de notre réaction à ce texte.

Si nous nous réjouissons que vous reconnaissez, confirmiez et condamniez également le chantage odieux opéré par la Direction sur deux salariés visant à leur faire abandonner leur droit à saisir la justice pour faire appliquer la législation, il nous semble que votre perception des faits est erronée.

Peut-être, n'avez-vous pas toutes les informations ? Peut-être avez-vous fait l'objet de manipulation ou de désinformation de la part de la Direction ou de ses représentants ?

En tout état de cause, ce que vous nommez un « *litige opposant deux salariés à la Direction* » est en fait l'aboutissement malheureux d'une démarche amiable qui a été rejetée par la Direction.

Je vous encourage à consulter les archives des questions DP et des réunions CE. Vous pourrez constater par vous-même que la CFDT et ses élus ont tout fait pour éviter d'en arriver à une procédure face à la justice. C'est la Direction du site qui porte aujourd'hui la responsabilité du pourrissement de la situation.

J'imagine que vous devez également savoir que la CFDT a, à plusieurs reprises, fait des propositions écrites à la Direction pour mettre un terme à la procédure tout en sortant par le haut. Malheureusement, nos propositions sont restées lettre morte et sans aucune contre-proposition écrite de Leguay Emballages.

La Direction s'est contentée de formuler quelques bribes de propositions orales en imposant de traiter uniquement d'avocat à avocat, afin d'éviter que les salariés ne puissent être informés de ce qui se passait.

Pour mémoire, il est également bon de rappeler qu'à aucun moment, les propositions de la CFDT n'ont concerné directement nos deux représentants mais bien l'ensemble des salariés de Leguay Emballages.

Je pose l'hypothèse qu'en tant qu'élus DP-CE, bien que ne disposant pas de structure de soutien et d'expertise, vous êtes familiers du droit du travail et que vous avez déjà pu vérifier que la société Leguay Emballage prend souvent des libertés vis-à-vis de la législation.

De plus, je veux croire que sauf à vouloir fermer les yeux par peur, par complaisance ou par intérêt personnel vous devez être, vous aussi, déterminés à faire valoir les droits de celles et ceux qui vous ont élu et que vous représentez.

J'imagine que pour vous, comme pour nous s'il est logique et légitime que l'employeur exige de ses salariés qu'ils appliquent la législation et les règles en vigueur, il est également normal que les salariés puissent avoir la même exigence vis-à-vis de leur employeur.

Je voudrais également aborder le point de votre déclaration portant sur l'appel de la CFDT et le droit de grève. Vous alléguez que notre appel serait contraire au droit. Je serais très intéressé de connaître vos sources.

Peut-être méconnaissiez-vous la législation qui l'encadre par manque de pratique dans la défense collective des intérêts des salariés mais une grève pour être licite doit respecter 3 critères :

- un arrêt total du travail,
- une concertation des salariés, donc une volonté collective,
- des revendications professionnelles (revendications salariales, portant sur les conditions de travail ou la défense de l'emploi par exemple).

L'appel de la CFDT remplissait bien ces 3 conditions.

Il est peut-être vrai qu'ayant l'habitude de laisser à d'autres le soin de perdre de l'argent pour obtenir des avancées sociales dont vous bénéficiez ensuite, vous n'êtes pas rompus à ce type de pratique. Je dois également reconnaître, qu'il est parfois compliqué d'avoir le courage de ses opinions et de ses convictions.

Je conclurai ce courrier par le fait que la CFDT vous rejoint sur l'appel que vous lancez à la Direction pour revenir à la table des négociations et ne plus pendre en otage les salariés.

Tout comme vous, nous pensons qu'il est grand temps que chacun prenne vraiment ses responsabilités. Nous vous remercions de votre soutien dans cette démarche.

Pour cela, nous écrivons ce jour à la Direction du groupe LGR afin d'obtenir un rendez-vous et trouver ensemble une voie pour sortir par le haut de cette impasse dans l'intérêt de tous, entreprise, clients et salariés.

Je suis et reste à votre disposition pour en échanger de vive voix et vous prie d'agrée, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bruno CARRARO
Secrétaire Général du Syndicat



Syndicat CFDT CHIMIE ENERGIE
Centre Val de Loire
35-37 Avenue de l'Europe
41000 BLOIS
Tél. 02 54 43 76 76 Fax: 02 54 43 77 77